



ECROMAGNY INFOS

MAI 2020

Le petit mot du Conseil municipal :

ACHAT DE MASQUES PAR LA COMMUNE ET DISTRIBUTION

Pour le déconfinement prévu le 11 mai prochain, compte-tenu de la forte demande, du risque de pénurie et les diverses offres en tout genre pour des produits non conformes ou d'utilisation unique, nous avons préféré fournir à nos administrés un produit de qualité, homologué par la DGA (Direction générale des Armées). Nous avons passé une commande de masques de Classe 1 (professionnels) auprès d'un fabricant local à Rupt sur Moselle dont vous trouverez en pièce jointe la fiche technique. Nous devrions les réceptionner dans la semaine du 10 au 17 mai, ils seront distribués dans vos boîtes aux lettres au nombre de 2 par personne, il est conseillé de les laver avant l'usage.

SITUATION SANITAIRE EN AVRIL- COVID-19

En région Bourgogne Franche-Comté : 1370 patients ont été hospitalisés (dont 279 cas graves en réanimation) et 607 décès en établissements de santé depuis le début de l'épidémie.

En Haute-Saône : 92 patients ont été hospitalisés (dont 16 cas graves en réanimation) et 57 décès en établissements de santé depuis le début de l'épidémie.

MEDIATION NUMERIQUE

Pendant cette période de confinement, les démarches en ligne sont essentielles pour nos concitoyens dans le domaine de la vie courante, de la santé ou du télétravail. Les médiateurs numériques s'organisent, avec le soutien du Secrétariat d'Etat chargé du Numérique, pour accompagner les Français dans leurs démarches numériques quotidiennes.

Ainsi, avec le soutien de l'Etat, La MedNum, coopérative nationale des acteurs de la médiation numérique, a mis en place une plateforme de médiation numérique à distance qui offre un accompagnement en ligne ou par téléphone pour tout type de démarches : téléconsultation médicale, télétravail, démarches administratives etc... La plateforme, potentiellement très utile à vos administrés, est accessible sur le site suivant :

<https://solidarite-numerique.fr/> et par téléphone au Numéro vert : 01 70 772 372

SERVICE CIVIQUE

Le Parc naturel du Ballon des Vosges nous informe du recrutement de 2 volontaires qui devront intervenir sur le terrain auprès des randonneurs afin de les sensibiliser aux bons comportements en milieux naturels. Cette mission se situe au col de la Schlucht sur le secteur des Hautes Vosges. Elle devrait débuter dès que cela deviendra possible pour 6 mois et les candidatures sont à déposer pour le 14 mai à b.cellier@parc-ballons-vosges.fr ou par courrier Parc naturel régional des Ballons des Vosges, 1, rue du Couvent 68140 MUNSTER ou via le portail www.sercice-civique.gouv.fr

CONTINUITE DE LA POSTE

Les tournées courriers et colis du facteur sont maintenues sur 4 jours : mardi, mercredi, jeudi et vendredi. Un service de portage spécifique est prévu pour le journal les autres jours.

Les bureaux de poste de LURE et de SAINT-GERMAIN seront ouverts les : mardi, mercredi, jeudi et vendredi dans l'espace accueil courrier/colis, aucune opération bancaire ne sera possible.

SOLIDARITE CONFINEMENT

Le magasin ESPRIT PAYSAN à FROIDECONCHE (locaux des MEUBLES DECHAMBENOIT) organise des livraisons pour ses produits frais et fermiers le lundi matin à ECROMAGNY. Les clients peuvent trouver sur le site du magasin ou sur la page FACEBOOK les produits disponibles avant de passer commande. Une fois les produits choisis les clients peuvent soit appeler directement le magasin au 09 75 19 70 70 soit passer commande par mail : espritpayson-froideconche@espritpaysan.fr. La livraison est possible à partir de 30 € d'achat pour un coût de 4.99 € et devient gratuite à partir de 50 €. Le magasin est ouvert du lundi au samedi de 9h30 à 13h30 et de 14h à 17h30.

DECHETS DANS LE FAYS

Une opération de nettoyage a été menée à petite échelle sur les bords de route du Fays. Sur 3,4 km, 20 kg d'ordures ont été ramassées... ça valait le déplacement !



AVIS DE RECHERCHE



SAINT MARTIN

Il y a toujours eu des lieux sacrés, des endroits où souffle l'esprit, des sites consacrés à toutes les religions. Saint Martin, colline inspirée en est un. Les celtes y adoraient certainement un dieu de la nature, peut-être Belem, le soleil. Les romains y bâtirent un temple dédié à Diane Chasseresse, fille de Jupiter et sœur d'Apollon qui présidait aux enchantements et aux expiations. Les chrétiens utilisèrent toujours les autels du paganisme pour y établir les bases de la religion catholique. Saint Martin lors d'une de ses voyages à Trèves, consacra certainement cette colline et y érigea sans doute un sanctuaire. On pense qu'il existait déjà un cimetière sur la colline avant le VIIème siècle. Avant de partir aux croisades avec l'empereur Frédéric Barberousse, l'archevêque de Besançon Thierry II de Montfaucon fit don du sanctuaire et du cimetière au Chapitre Métropolitain. En 1189, la chapelle était l'église mère de St Georges de Faucogney et de Beulotte Saint Laurent, et ceci jusqu'au début du XVIIIème siècle. Un curé résidait sur la montagne. Cette église de St Martin est devenue Chapelle du Secours par décret du 30 décembre 1854.

Saint Martin fut aussi un « sanctuaire du répit ». Lorsqu'un enfant mourait quelques heures après sa naissance et non encore baptisé, on croyait qu'il ne pouvait accéder au salut, d'où la souffrance encore plus grande de ses parents. Ils allaient demander à Dieu de rendre vie à l'enfant au moins quelques instants, afin qu'on pût le baptiser.

Outre les vitraux d'une grande beauté, la chapelle possède une grosse cloche. Douée de vertu, on la faisait embrasser autrefois par les enfants ayant des difficultés à marcher et aussi à ceux qui, à l'âge de 2 ans ne parlaient pas.

Pierre VUILLEMARD « Du col des Fourches à LUXEUIL – Contes et légendes – Anecdotes et récits »

DICTON DU MOIS

Lorsqu'il pleut le 3 mai, point de noix au noyer.

À la sainte Croix, on sème les pois.

Si à saint Jacques l'apôtre pleure, bien peu de glands il demeure.

Quand il pleut le jour de saint Philippe, il ne faut ni tonneau ni pipe.

Si au 3 mai il pleut, l'été sera pluvieux.

Au 3 mai ensoleillé, un bel été est assuré.

POUR SORTIR

Jusqu'à nouvel ordre...	On ne va nulle part... On respecte les consignes	On reste chez soi !
-------------------------	---	---------------------

Tel mairie : 03.84.63.29.38

Site : ecromagny.cchvo.org

Mail : mairie.ecromagny@wanadoo.fr

Fermeture au public : jusqu'au déconfinement, cependant, pour toute demande particulière vous pouvez contacter Mme le Maire au 06.07.80.05.08.

Élimination des déchets contaminés ou susceptibles d'être contaminés par le Coronavirus chez les personnes malades ou susceptibles d'être infectées maintenues à domicile

Informations et recommandations sur le Coronavirus – Covid-19

L'élimination des déchets contaminés ou susceptibles d'être contaminés par le Coronavirus (masques, mouchoirs à usage unique et bandeaux pour le nettoyage des surfaces des habitations) chez les personnes malades ou susceptibles d'être infectées incombe aux particuliers*.

Comment procéder pour leur élimination ?

Vous êtes malade ou susceptible d'être infecté(e) et maintenu(e) à domicile. Pour aider à lutter efficacement contre la pandémie de maladie à Coronavirus, vous devez respecter les **règles suivantes** :

- Munissez-vous d'un **sac plastique pour ordures ménagères**, que vous réservez à ces déchets ;
- Gardez ce sac dans la **pièce où vous résidez** ;
- Le sac doit être opaque et disposer d'un **système de fermeture** fonctionnel (liens traditionnels ou liens coulissants) et d'un volume adapté (**30 litres** au maximum) ;
- **Jetez** les masques, mouchoirs à usage unique et bandeaux de nettoyage des surfaces usagés dans ce sac dédié (pas de mélange avec les autres ordures ménagères) ;
- Fermez le sac lorsqu'il est presque plein et placez-le dans un **deuxième sac plastique** pour ordures ménagères répondant aux mêmes caractéristiques, que vous pouvez alors fermer ;
- **Stockez** ce double sac de déchets contaminés à votre domicile durant **24 heures**. Le respect de ce délai permet de réduire fortement la viabilité du virus sur des matières poreuses ;
- Passé ce délai de 24 heures, vous pouvez alors éliminer le double sac avec les **ordures ménagères** ;
- Vous devez appliquer cette procédure **jusqu'à la fin** de vos symptômes respiratoires.

ATTENTION : ces déchets ne doivent pas être éliminés avec les déchets recyclables (emballages, verre, végétaux, ...)

*si les déchets sont générés dans le cadre d'un acte de soin, ils doivent être éliminés par le professionnel qui a prodigué le soin.

MASQUE ANTI PROJECTION

Réf : masque CHIR3



Description

Deux faces externes en toile 30/27 100% coton (~120g) & une épaisseur interne en molleton croisé 2/2 100% coton (~210g gratté 2 faces).
Deux lanières élastiquées en caoutchouc.

Caractéristiques

Ce masque est conforme aux nouvelles catégories annoncées par la DGE (masques à usages non sanitaires). Il filtre plus de 90% des particules de 3 µm dès la première utilisation et une perméabilité à l'air optimal.
Efficacité conservée jusqu'à 30 lavages .
Dimensions : 10*20 cm, élastiques de 20 cm.
Conditionnement : Vrac de 100/180/270/360/540 par carton.

Entretien

-  Lavage en machine à 60°.
-  Traitement à l'eau de javel déconseillé.
-  Séchage en tambour déconseillé.
-  Repassage à 120/130°C conseillé.
-  Pas de nettoyage à sec.



Coton



Lavage à
60°C



Filtre les
particules
>3 µm

 **valrupt - industries**

Protection Litée
Tissus et Linges de Lit
Tissus Techniques

14 Rue de la Libération
88360 Rupt sur Moselle
www.valrupt.fr

Tel : +33(0)3 29 73 60 60
Fax: +33(0)3 29 73 60 73
idem@valrupt.fr